

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil municipal aura lieu :

Date **le mercredi 28 novembre 2018, à 9 h 30**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

L'assemblée extraordinaire du **28 novembre 2018** portera sur l'adoption du budget 2019 de la Ville (volet ville centrale) et l'approbation des budgets 2019 de certaines sociétés paramunicipales ainsi que sur l'adoption du PTI 2019-2020-2021 de la Ville (volet ville centrale).

Veuillez noter que la période de questions et les délibérations de cette séance du conseil municipal porteront exclusivement sur ces sujets, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter 1 heure avant le début de chaque assemblée **au rez-de-chaussée de l'édifice Chassegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est** pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est, 30 minutes avant le début de chaque assemblée. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

SERVICE DE HALTE-GARDERIE

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions, soit entre 9 h 30 et 12 h 30. Ce service gratuit est disponible sans réservation et offert par des éducatrices et éducateurs professionnels bilingues(français/anglais).

Publication choisie : Le Devoir
Date de parution : Le 12 novembre 2018
Date de la demande : Le 5 novembre 2018

À leur arrivée, les parents devront remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent devra également prévoir les aliments, les couches et les crèmes au besoin.

Fait à Montréal, le 12 novembre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Publication choisie : Le Devoir
Date de parution : Le 12 novembre 2018
Date de la demande : Le 5 novembre 2018